



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Assemblée municipale ordinaire du lundi **29 juin 2026** à **19.00** heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2025
2. Discuter et approuver le crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour le remplacement du système de chauffage du bâtiment « Collège 31 » par le raccordement au chauffage à distance avec système hydraulique
3. Discuter et approuver la modification du règlement sur le statut du personnel
4. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation de la crèche
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'achat d'un camion nacelle pour le corps des Sapeurs-pompiers La Suze
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au remplacement d'un véhicule léger du corps des Sapeurs-pompiers La Suze
7. Divers

Sonceboz-Sombeval, le 11 mai 2026

Le Conseil municipal

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les règlements mentionnés sous les chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les comptes municipaux 2025 peuvent être consultés à l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la commune.